

# Guide administratif

2026-2027

Licence **3**  
Staps

EM

ÉDUCATION & MOTRICITÉ

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

# SOMMAIRE

|                                                                          |                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>I – CONTACTS DE LA FORMATION.....</b>                                 | <b>5</b>                           |
| 1 – La scolarité.....                                                    | 5                                  |
| 2 – Le responsable pédagogique .....                                     | 5                                  |
| 3 – La direction du département STAPS.....                               | 5                                  |
| 5 – Les enseignants de la Licence 3 STAPS EM.....                        | 6                                  |
| 4 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS.....            | Erreur ! Signet non défini.        |
| <b>II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 25/26 .....</b>                         | <b>8</b>                           |
| <b>III – L’OFFRE DE FORMATION.....</b>                                   | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 1 – La maquette de la Licence 3 STAPS Education et motricité.....        | 9                                  |
| 2 – Les études en STAPS à l’UPEC .....                                   | 10                                 |
| <b>IV – LES LIEUX DE FORMATION .....</b>                                 | <b>11</b>                          |
| 1 – Les campus de l’UPEC.....                                            | 11                                 |
| 2 – Les installations sportives de Créteil.....                          | 13                                 |
| <b>V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE.....</b>                              | <b>15</b>                          |
| 1 – Réaliser votre inscription administrative.....                       | 15                                 |
| 2 – Réaliser votre inscription pédagogique .....                         | 16                                 |
| 3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps.....                   | 17                                 |
| 4 – Bénéficier d’un régime dérogatoire .....                             | 18                                 |
| <b>VI – VOUS INFORMER &amp; COMMUNIQUER .....</b>                        | <b>19</b>                          |
| 1 – La publication des informations administratives.....                 | 19                                 |
| 2 – Communiquer par email avec l’administration et les enseignants ..... | 19                                 |
| <b>VI – ABSENCES, BLESSURES &amp; DISPENSES.....</b>                     | <b>21</b>                          |
| 1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA) .....               | 21                                 |
| 2 – L’inaptitude pour les APSA.....                                      | 22                                 |
| 3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport.....                  | 22                                 |
| <b>VIII – LE STAGE .....</b>                                             | <b>23</b>                          |
| 1 – Compléter votre convention.....                                      | 23                                 |
| 2 – Faire signer les trois exemplaires de la convention .....            | 23                                 |
| <b>IX – LES EXAMENS .....</b>                                            | <b>24</b>                          |
| 1 – Vous présenter aux examens (session 1) .....                         | 24                                 |
| 2 – Bénéficier d’un aménagement pour les examens.....                    | 24                                 |
| 3 – Avertissement concernant la triche.....                              | 24                                 |
| 4 – Connaître vos résultats et consulter vos copies .....                | 24                                 |
| 5 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats.....                 | 25                                 |
| 6 – Vous présenter au rattrapage (session 2).....                        | Erreur ! Signet non défini.        |

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>X – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE .....</b>                         | <b>26</b> |
| 1 - Votre poursuite d'études dans le domaine de l'enseignement ..... | 26        |
| 2 - Redoubler.....                                                   | 26        |
| 3 – Être AJAP L2/L3 .....                                            | 26        |
| <b>XII – OBTENIR VOTRE LICENCE.....</b>                              | <b>27</b> |
| 1 – Retirer votre attestation de réussite .....                      | 27        |
| 2 – Obtenir votre diplôme .....                                      | 27        |



# LE MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Chères étudiantes, chers étudiants, Stapsiennes, Stapsiens

Au nom de toute l'équipe administrative et pédagogique de notre département de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), je tiens à vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Université et de nos formations.

Au long de votre Licence (compétences et formation à l'intervention), du Master (compétences et formation à l'ingénierie) et du Doctorat (projet de thèse scientifique originale), vous allez pouvoir devenir un acteur éclairé et soucieux du monde dans lequel nous vivons : acteur de l'éducation (professeur d'EPS ou des écoles), de l'entraînement (préparateur physique ou mental, analyste vidéo), de la santé (éducateur EAPA, masseur kinésithérapeute, médecin), ou encore manager (chargé d'évènementiel, responsable marketing digital, responsable RH, professeur de sport).

Associant les sciences (physiologie, économie climatique, psychologie...) et les techniques (didactiques, économiques, managériales...), vous allez devenir l'acteur du futur au service des besoins de nos concitoyens en matière d'activité physique, d'éducation ou de performance. Un acteur soucieux de ces besoins de santé, de solidarité, de justice climatique, éducative et sociale.

Car STAPS, c'est bien cela : des métiers au service des autres, tout autant épanouissants qu'exigeants, pleins de promesses d'émancipation pour vous, que de solidarités actives pour vos futurs élèves, athlètes, patients, clients, partenaires.

Vous découvrirez tout au long de ces années d'études des agents administratifs, des enseignants et des enseignants-chercheurs passionnés et engagés à votre service, ayant tous à cœur votre réussite.

Cette réussite tient par ailleurs non pas au « talent ». Jamais, mais aux efforts consentis, répétés, réguliers et à la solidarité. Un mot cher à cet établissement.

Aussi, au nom de notre équipe dynamique, je vous renouvelle tous mes vœux de bienvenue et de réussite dans votre projet d'études et professionnel, et ce à travers ce passage en STAPS. Notre équipe est engagée pleinement à votre service. Rejoignez-nous, et engagez-vous pleinement dans cette aventure que vous avez sélectionnée et pour laquelle vous faites partie des celles et ceux retenus via ParcoursSup ou MonMaster.

Et enfin, souvenez-vous : dans un monde parfois bouleversé et troublé, nos métiers ont la chance de ne pas connaître le chômage de masse, et de jouir d'une forte reconnaissance sociale.

*Bienvenue en STAPS !*

*Jérôme FRIGOUT, Directeur du Département STAPS*

*Ingrid MASSON, Directrice adjointe du Département STAPS*

*Kristell SANQUER, Directrice des Études*

# I – CONTACTS DE LA FORMATION

## 1 – La scolarité

### Gestionnaire de scolarité de la Licence 3 STAPS EM

**Bénédicte PAYAN**  
01 45 17 44 78  
[benedicte.payan@u-pec.fr](mailto:benedicte.payan@u-pec.fr)

### Horaires d'ouverture de la scolarité :

| Jour     | Matin                               | Après-midi    |
|----------|-------------------------------------|---------------|
| Lundi    | 08h30 - 12h00                       | 14h00 - 16h00 |
| Mardi    | En télétravail (joignable par mail) |               |
| Mercredi | 08h30 - 12h00                       | 14h00 - 16h00 |
| Jeudi    | 08h30 - 12h00                       | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 08h30 - 12h00                       | 14h00 - 16h00 |

**Adresse :**  
Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)  
Scolarité L2 STAPS/L3 STAPS Education et motricité – Bureau 104  
Site de Duvauchelle  
27 avenue Magellan  
94000 CRÉTEIL.

## 2 – Le responsable pédagogique

### Responsable pédagogique de formation

**Olivier LARIVIÈRE**  
[olivier.lariviere@u-pec.fr](mailto:olivier.lariviere@u-pec.fr)

## 3 – La direction du département STAPS

### Directeur du département STAPS

**Jérôme FRIGOUT**  
[jerome.frigout@u-pec.fr](mailto:jerome.frigout@u-pec.fr)

### Directeur adjointe du département STAPS

**Ingrid MASSON**  
[Ingrid.masson@u-pec.fr](mailto:Ingrid.masson@u-pec.fr)

### Directrice des études

**Kristell SANQUER**  
[Kristell.sanquer@u-pec.fr](mailto:Kristell.sanquer@u-pec.fr)

## 5 – Les enseignants de la Licence 3 STAPS EM

| Nom de l'enseignant                            | Adresse e-mail                      |
|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>BATHENAY Estelle</b>                        | estelle.bathenay@u-pec.fr           |
| <b>BELLOY Joffrey</b>                          | joffrey.belloy@u-pec.fr             |
| <b>BORDENAVE Christophe</b>                    | christophe.bordenave-biben@u-pec.fr |
| <b>BOSSÉ Hélène</b>                            | helene.bosse@u-pec.fr               |
| <b>CHAUVEL Guillaume</b>                       | guillaume.chauvel@u-pec.fr          |
| <b>COINDE Guillaume</b>                        | guillaume.coinde@u-pec.fr           |
| <b>DEGRENNÉ Olivier</b>                        | olivier.degrenne@u-pec.fr           |
| <b>DIETSCH Guillaume</b>                       | guillaume.dietsch@u-pec.fr          |
| <b>FRIGOUT Jérôme</b>                          | jerome.frigout@u-pec.fr             |
| <b>GUERLAIN Claire</b>                         | claire.guerlain@u-pec.fr            |
| <b>JEANNIN Pascale</b><br><i>Référente SHN</i> | pascale.jeannin@u-pec.fr            |
| <b>LARIVIÈRE Olivier</b>                       | olivier.lariviere@u-pec.fr          |
| <b>LAVERGNE Coralie</b>                        | coralie.lavergne@u-pec.fr           |
| <b>LUCCIONI Laurent</b>                        | laurent.luccioni@u-pec.fr           |
| <b>MAKTOUF Wael</b>                            | wael.maktouf@u-pec.fr               |
| <b>MAISETTI Olivier</b>                        | olivier.maisetti@u-pec.fr           |
| <b>MASSON Ingrid</b>                           | ingrid.masson@u-pec.fr              |
| <b>PINJON Thierry</b>                          | thierry.pinjon@u-pec.fr             |
| <b>RAQUIN Bénédicte</b>                        | benedicte.raquin@u-pec.fr           |
| <b>RIZZA Jeanne</b>                            | jeanne.rizza@u-pec.fr               |
| <b>SANQUER Kristell</b>                        | kristell.sanquer@u-pec.fr           |
| <b>SAPIN Stéphane</b>                          | stephane.sapin@u-pec.fr             |

## 5 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS

|                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Gestionnaire de scolarité</b><br><i>L1 STAPS</i>                                                                                                                                                                                                           | Pauline AUGUSTINE<br>pauline.augustine@u-pec.fr<br>01 45 17 44 06   |
| <b>Gestionnaire de scolarité</b><br><i>L3 STAPS Entraînement Sportif (FI INSEP)</i><br><i>L3 STAPS Management du Sport</i><br><i>Master Management du Sport parcours Dynamiques métropolitaines et logiques d’acteurs</i>                                     | Sofiane LAIMECHE<br>sofiane.laimeche@u-pec.fr<br>01 45 17 44 03     |
| <b>Gestionnaire de scolarité</b><br><i>L3 STAPS Activité physique adaptée et santé (APAS)</i><br><i>L3 STAPS Entraînement sportif (FA UPEC)</i><br><i>Master APAS parcours Ingénierie de la réhabilitation fonctionnelle par l’APAS</i><br><i>Master EOPS</i> | Lydia DLIMSI<br>Lydia.dlimsi@u-pec.fr<br>01 45 17 44 76             |
| <b>Gestionnaire de scolarité</b><br><b>DEUST Métiers de la Forme</b>                                                                                                                                                                                          | Marie-Josée NANGUY<br>marie-josée.nanguy@u-pec.fr<br>01 45 17 44 05 |
| <b>Gestionnaire de scolarité</b><br><b>DEUST AGAPSC parcours football</b>                                                                                                                                                                                     | Antoine LEGER<br>antoine.leger@u-pec.fr<br>01 45 17 44 07           |
| <b>Gestionnaire des stages</b>                                                                                                                                                                                                                                | Alisea BAUDRY<br>soip.sess-staps@u-pec.fr<br>01 45 17 44 38         |

## II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 26/27

| Semestre 5                                          |                                         |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Rentrée universitaire et début du semestre 1</b> | Mardi 01/09/2026                        |
| <b>Vacances de la Toussaint</b>                     | Lundi 19/10/2026 au Dimanche 25/10/2026 |
| <b>Vacances de Noël</b>                             | Lundi 21/12/2026 au Dimanche 03/01/2027 |
| <b>Jury du semestre 1</b>                           | Semaine du 25/02/2027                   |
| Semestre 6                                          |                                         |
| <b>Début du semestre 2</b>                          | Lundi 04/01/2027                        |
| <b>Vacances de février</b>                          | Lundi 15/02/2027 au Dimanche 21/02/2027 |
| <b>Vacances de printemps</b>                        | Lundi 05/04/2027 au Dimanche 18/04/2027 |
| <b>Jury du semestre 2</b>                           | Semaine du 12/07/2027                   |

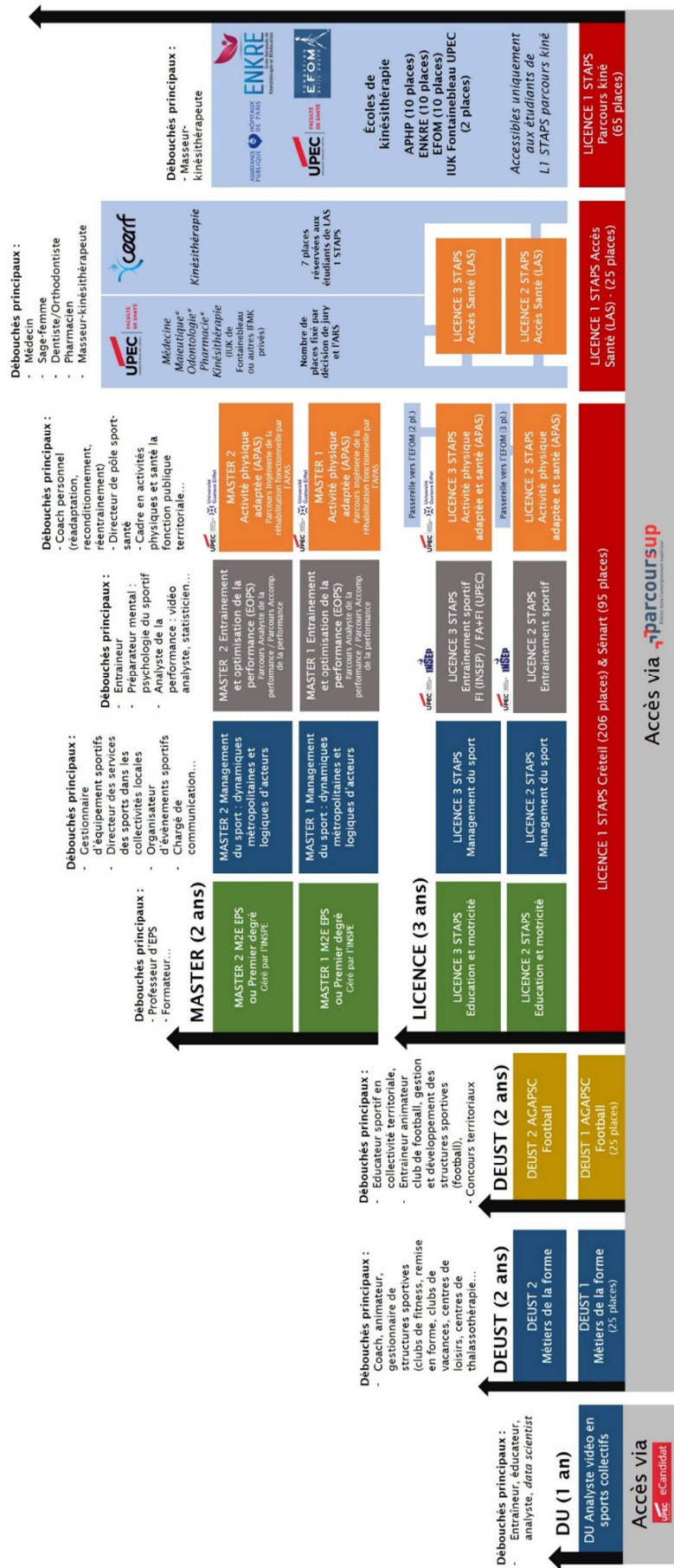
## SEMESTRE 5 / 30 ECTS

|              |                                                                                       |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>UE 24</b> | ECUE 24.1 TICE / 2 ECTS                                                               |
| <b>UE 25</b> | ECUE 25.1 Anglais et enseignement de l'EPS / 3 ECTS                                   |
|              | ECUE 25.2 Accompagnement à l'analyse et l'écriture / 1 ECTS                           |
| <b>UE 26</b> | ECUE 26.1 Psychologie de l'apprentissage moteur / 3 ECTS                              |
|              | ECUE 26.2 Développer une démarche réflexive / 2 ECTS                                  |
| <b>UE 27</b> | ECUE 27.1 Histoire de l'EPS : évolutions pédagogiques et mutations scolaires / 2 ECTS |
|              | ECUE 27.2 Histoire de l'EPS : enjeux corporels et engagement des élèves / 2 ECTS      |
|              | ECUE 27.3 Sociologie de l'éducation / 3 ECTS                                          |
| <b>UE 28</b> | ECUE 28.1 Didactique des activités CA4 & CA5 / 2 ECTS<br>Tennis de table & STEP       |
|              | ECUE 28.2 Didactique des activités CA1 & CA2 / 2 ECTS<br>Athlétisme & Sauvetage       |
|              | ECUE 28.3 Polyvalences - Natation / 0,5 ECTS                                          |
|              | ECUE 28.4 Polyvalences – APSA à choix / 0,5 ECTS                                      |
| <b>UE 29</b> | ECUE 29.1 Formation préprofessionnelle stage secondaire / 4 ECTS                      |
|              | ECUE 29.2 Enjeux et organisation du système éducatif et de l'EPS / 3 ECTS             |

## SEMESTRE 6 / 30 ECTS

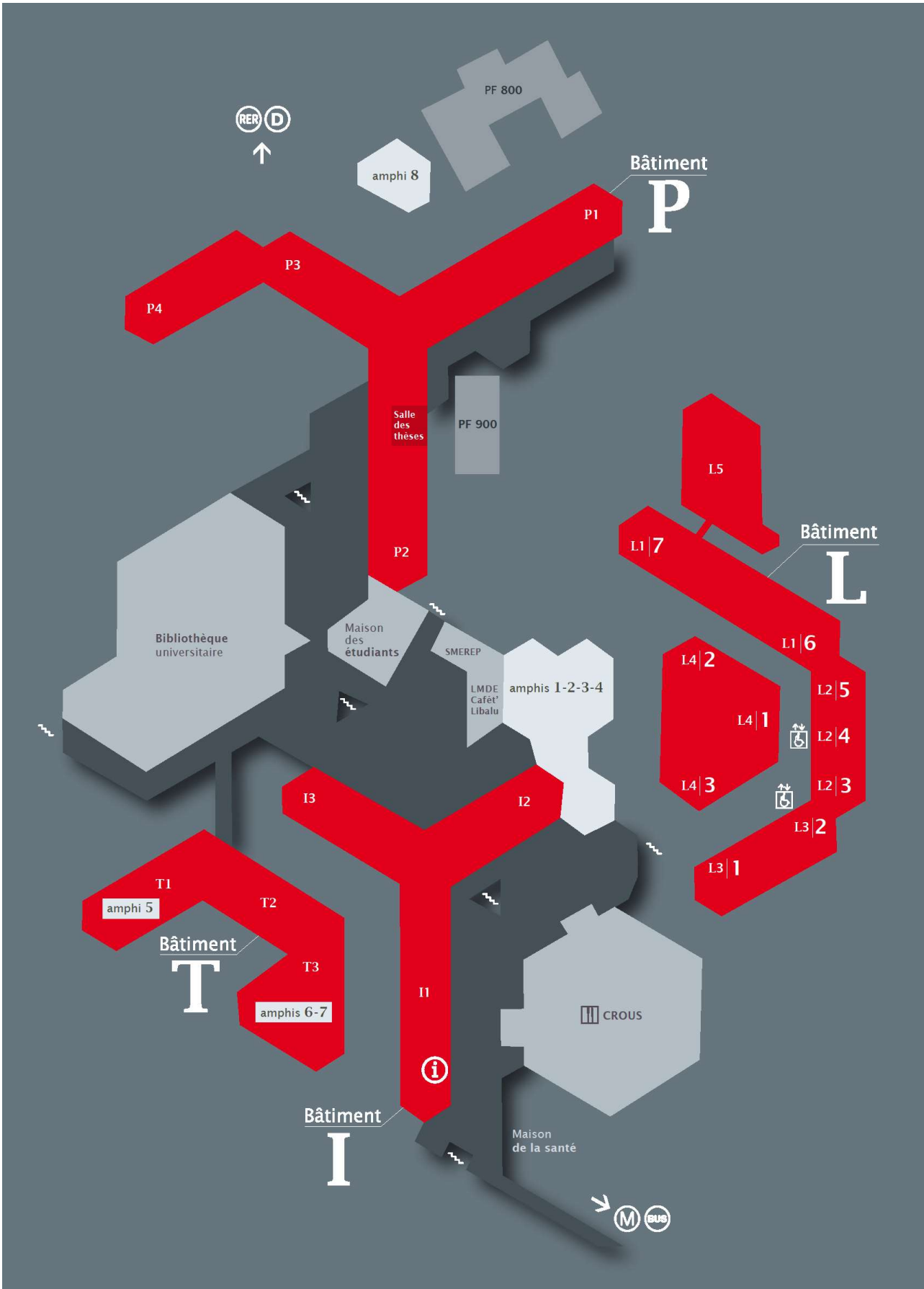
|                     |                                                                                   |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>UE 30</b>        | ECUE 30.1 Anglais / 3 ECTS                                                        |
|                     | ECUE 30.2 Accompagnement à l'écriture et à l'oral / 1 ECTS                        |
| <b>UE 31</b>        | ECUE 31.1 Transition écologique pour un développement soutenable / 2 ECTS         |
| <b>UE 32</b>        | ECUE 32.1 Développement des ressources et des adolescents / 4 ECTS                |
| <b>UE 33</b>        | ECUE 33.1 Problématiques didactiques / 4 ECTS                                     |
|                     | ECUE 33.2 Histoire de l'EPS : débats, controverses et enjeux sociétaux / 3 ECTS   |
| <b>UE 34</b>        | ECUE 34.1 Didactique des activités CA3 / 2 ECTS<br>Acrosport & Art du cirque      |
|                     | ECUE 34.2 Didactique des activités CA4 & CA5 / 2 ECTS<br>Handball & Musculation   |
|                     | ECUE 34.3 Polyvalences – APSA à choix / 0,5 ECTS                                  |
| <b>UE 35</b>        | ECUE 35.1 Intervenir au sein d'un EPLE au regard d'études de cas ciblées / 4 ECTS |
|                     | ECUE 35.2 Formation préprofessionnelle stage secondaire / 4 ECTS                  |
| <b>UE 36</b>        | <b>UE FACULTATIVE</b>                                                             |
| Note seuil<br>10/20 | ECUE 36.1 SSMA Sauvetage et Sécurité en milieu aquatique / 0 ECTS                 |

## Les études STAPS à l'UPEC





Plan du Campus Centre



## 2 – Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



**1 Bâtiment STAPS Duvauchelle** 

27, rue Magellan – M<sup>r</sup> Créteil Pointe du lac  
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,  
arrêt Faculté des Sports

**2 Centre Rebérioux** 

27, avenue François Mitterand  
M<sup>r</sup> Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

**3 Centre sportif Dassibat** 

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac  
M<sup>r</sup> Créteil Université

**4 Gymnase Casalis**

33, avenue Docteur Paul Casalis  
M<sup>r</sup> Créteil Préfecture puis bus 181 direction  
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

**5 Gymnase Guiblets**

86, boulevard Kennedy – M<sup>r</sup> Créteil Préfecture

**6 Gymnase Issaurat**

rue Pasteur Valéry Radot – M<sup>r</sup> Créteil Université

**7 Gymnase du Jeu de Paume**

9, rue du Jeu de Paume – M<sup>r</sup> Créteil Préfecture

**8 Gymnase la Lévrière** 

rue F. de Lesseps – M<sup>r</sup> Créteil Université

**9 Gymnase Plaisance**

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny  
M<sup>r</sup> Créteil l'Echat

**10 Gymnase Schweitzer**

Rue George-Sand – M<sup>r</sup> Créteil Préfecture

**11 MJC Club de Créteil**

1, Rue Charpy – M<sup>r</sup> Créteil Université

**12 MPT la Haye aux Moines**

4, allée Georges Braque – M<sup>r</sup> Créteil Université

**13 Centre Marie Thérèse Eyquem**

6, rue Thomas Edison – M<sup>r</sup> Créteil l'Echat

**14 Palais des Sports**

5, rue Pasteur Valéry Radot – M<sup>r</sup> Créteil Université

**15 Piscine La Lévrière** 

rue F. de Lesseps – M<sup>r</sup> Créteil Université

**16 Piscine Ste Catherine**

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,  
arrêt Pont de Créteil

**17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor**

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat  
Bât porte 29

**18 Stade Duvauchelle**

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins  
M<sup>r</sup> Créteil Pointe du lac (ligne 8).

**Salle Victor Hugo**

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

**Centre sportif Nelson Paillou**

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

**Gymnase Beuvin**

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

# V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

## 1 – Réaliser votre inscription administrative

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Cinq étapes sont nécessaires :

### Etape 1 - S'acquitter de la CVEC

- Il s'agit de la Contribution Vie étudiante et de Campus
- Elle n'est pas gérée par l'Université et doit être obtenue sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>



### Etape 2 – Faire votre inscription administrative à l'UPEC

- Si c'est une première inscription à l'UPEC, celle-ci est réalisée sur le site [iaprimo.u-pec.fr](http://iaprimo.u-pec.fr)
- Si vous avez déjà été inscrit à l'UPEC l'année antérieure, vous devez la réaliser sur **votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative**
- Cette étape consiste à rentrer vos informations personnelles et payer vos droits d'inscription (exemption pour les étudiants boursiers).

The screenshot shows the 'Inscription Administrative en Ligne' page of the Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC). The header includes the UPEC logo and the text 'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE'. The main heading is 'Inscription Administrative en Ligne'. Below this, there is a section titled 'Informations :' with several bullet points: 'Votre inscription sera enregistrée quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affiché.', 'Vous ne pouvez pas réaliser votre inscription à partir d'une tablette ou d'un smartphone.', 'Préconisez le moteur de recherche Mozilla Firefox', 'Veuillez-vous munir de votre N° INE ou BEA, votre N° de la contribution Vie étudiante et de Campus', 'Le paiement en 3 fois s'effectue uniquement en ligne en carte bancaire. Pensez à la préparer.', and 'Si vous êtes boursier merci de demander un paiement différé si un paiement vous est réclamé.' To the right of the information, there are links for 'Aide', 'Mentions Légales', and 'Accessibilité : Non conforme'. Below the information, there is a section titled 'Merci de vous identifier :' with a red warning: 'Attention : Il est impossible de se reconnecter après avoir validé l'inscription'. At the bottom, there is a 'Continuer' button.

### Etape 3 - Activer votre espace numérique UPEC

- Cette étape ne concerne que les étudiants qui n'étaient pas inscrits à l'UPEC l'année antérieure. Les étudiants déjà inscrits à l'UPEC peuvent passer directement à l'étape 4.
- L'activation s'effectue à cette adresse : sur <https://sesame.u-pec.fr/>
- Elle vous permet d'obtenir une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail.

- Les plus fréquents sont :
  - **eCampus** (<https://ecampus.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives :
  - **EPREL** (<https://eprel.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux-dates prévues

#### **Etape 4 - Déposer vos pièces justificatives pour finaliser votre inscription administrative :**

- Celles-ci sont à déposer sur votre espace eCampus dans la rubrique Catalogue des services > Mes pièces justificatives.

#### **Etape 5 - Réceptionner votre carte étudiante et votre certificat de scolarité**

- Après validation de votre inscription administrative par le SIOE de l'UPEC, vous recevez par courrier votre certificat de scolarité.
- Si c'est une première inscription à l'UPEC, l'envoi comprend la carte étudiante. Si vous aviez déjà une carte, celle-ci est à conserver. N'oubliez pas d'apposer l'autocollant sur celle-ci.

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

#### **Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)**

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.

*Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL*

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)**

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Assistance en ligne : <https://support-inscription.u-pec.fr>

Email : [sioe@u-pec.fr](mailto:sioe@u-pec.fr)

## **2 – Réaliser votre inscription pédagogique**

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Elle doit avoir lieu à chaque début de semestre.

### 3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE via le lien suivant : <https://mon-edt.u-pec.fr/>

L'emploi du temps est également accessible depuis votre espace eCampus > Catalogue des services > Mon planning de cours personnalisé.

The screenshot shows the ADE website interface for viewing a personalized course schedule. On the left, there is a sidebar with a calendar for September 2018, a search bar, and a list of resources categorized by groups (PÔLE LANGUES, UFR MEDECINE, UFR SESS, UFR STAPS, AGREG EXTERNE, AGREG INTERNE, DEMANDES PONCTUELLE, DEUST 1, DEUST 2, FFSU, LP-STAPS, LP Vieillesse et activi, Licence 1-STAPS). The main area displays a weekly schedule from Monday (03/09/2018) to Saturday (09/09/2018). The schedule is organized by time slots (07:30 to 22:00) and shows various courses with details such as the number of students (500 étudiants), the course name (ECUE 1.4 - Psychologie de l'adolescent), and the lecturer (BORDENAVE-BIBEN CHRISTOPHE). The bottom of the page includes navigation options and a list of dates for the week.

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Mergellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Bouille**" correspond au Campus André Bouille, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

QR CODE  
Mon Edt



## 4 – Bénéficier d'un régime dérogatoire

### Les étudiants avec des engagements extérieurs

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez demander à bénéficier d'un régime dérogatoire. Celui-ci vous exempte de l'assiduité à certains TD et examens du contrôle continu (CC).

Les étudiants se trouvant dans les cas ci-dessous sont concernés :

- 1- Les **sportifs de haut niveau (SHN)**
- 2- Les **salariés** : il faut avoir une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine.
- 3- Les **autoentrepreneurs**
- 4- Les **étudiants engagés dans plusieurs cursus**
- 5- Les **étudiants exerçant des activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'Éducation** : responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un volontariat militaire, étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou bien encore une mission de sapeur-pompier volontaire...

Au début de chaque semestre, **un formulaire numérique de recensement sera mis en ligne** sur le site de la scolarité. Vous devrez le remplir et fournir les pièces justificatives demandées. Une réponse vous sera ensuite apportée avec l'envoi de votre contrat pédagogique par mail.

### Les étudiants AJAP

Les **étudiants AJAP (ajournés mais autorisés à poursuivre)** bénéficient **automatiquement du régime dérogatoire** pour l'année antérieure non validée :

- Un étudiant AJAP L2/L3 est en régime normal en Licence 3 et en régime dérogatoire en Licence 2.

# VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

## 1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L3 STAPS EM UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l3-education-motricite>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

The screenshot displays the UPEC website interface. On the left is a green sidebar menu with categories like CONTACTS, DEUST, LICENCE SESS, LICENCES STAPS, L3 STAPS, L3 Education - Motricité, L3 Management du sport, L3 Activité physique adaptée et santé, MASTERS SESS, MASTERS STAPS, CALENDRIER DE RENTRÉE, and EXAMENS. The main content area is titled 'LICENCE 3 EDUCATION - MOTRICITÉ : INFORMATIONS SCOLARITÉ'. It includes a breadcrumb trail 'ACCUEIL FR > SCOLARITÉ > LICENCES STAPS > L3 EDUCATION - MOTRICITÉ', a search bar, and a navigation bar with links: PRÉSENTATION, FORMATIONS, SCOLARITÉ, INTERNATIONAL, STAGES - EMPLOI, and RECHERCHE. Below the title, there's a link to 'S'abonner au flux RSS'. Three news items are listed: 'L3 STAPS EM - INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES' (administrative registrations for 2024/2025), 'L3 STAPS EM - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025' (university return on September 3, 2024), and 'Plateforme Logement UPEC' (a platform for student housing offers). On the right, there's a 'CONTACTS ET HORAIRES' section with contact details for Antoine LÉGER and a list of opening hours. Below that is an 'EMPLOI DU TEMPS' section with a link to consult the online schedule.

## 2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- 1- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
- 2- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université ([prénom.nom@etu.u-pec.fr](mailto:prénom.nom@etu.u-pec.fr)) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**

- 3- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- 4- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- 5- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

# VI – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant(e)s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant(e)s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux (CM) ; cependant, il est vivement recommandé à tous les étudiant(e)s de suivre les CM.

## 1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA)

### Les absences justifiées

- Les absences justifiées reconnues sont :
  - **Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen...)**
  - **Toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (congrés liés à la naissance, au décès...)**
  - **Les arrêts maladie avec certificats**
  - **Les rendez-vous médicaux et paramédicaux**
  - **Les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...)**
- Les étudiants doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après le début de l'heure de l'enseignement.
- La mention « ABJ » (absence justifiée) correspondant à un 0/20 dans l'ECUE, est attribuée dans le cas suivant :
  - **3 absences justifiées**
  - **2 absences justifiées + 1 retard**
  - **1 absence justifiée + 3 retards**
  - **4 retards**

### Les absences injustifiées

- Toute absence injustifiée (ABI) entraîne une défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant(e). L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.
- Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2).

## 2 – L'inaptitude pour les APSA

En cas de blessure dans le cadre des APSA (activités physiques, sportives et artistiques), il est obligatoire :

- **de faire remplir par votre médecin le certificat médical d'inaptitude à la pratique des APSA en STAPS qui précise le type d'inaptitude.** Celui-ci est disponible en ligne sur le site de la scolarité dans la rubrique « Certificat médical STAPS pour les APSA ». Il sera à présenter aux enseignants de chaque APSA en version papier, puis daté et signé par chaque enseignant qui l'aura vu.
- **d'assister au cours**
  - Si vous êtes dispensé de plus de 50 % du temps de pratique, vous ne pourrez pas passer l'épreuve pratique. Dans ce cas, vous serez évalué(e) sur 5 points maximum sur 20 en prenant en compte votre implication dans des rôles sociaux (observation, coaching, arbitrage, juge...).

## 3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

### Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle. N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devrez fournir à la CPAM **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document cerfa).**

# VIII – LE STAGE

## 1 – Compléter votre convention

Dans le cadre de votre formation, vous êtes amené à réaliser un stage au sein d'un établissement scolaire du second degré. Il est impératif de générer une convention de stage sur l'application **eStage** : <https://stage.u-pec.fr/>

Sa conformité sera vérifiée par le Service des stages de l'UFR qui la validera où, en cas de problème, vous déposera un commentaire afin que des modifications soient effectuées. Dès lors que vous recevez un message automatique indiquant sa validation, vous pouvez venir la retirer auprès de votre scolarité.

qui doit être éditée **en trois exemplaires** : l'un pour l'université, un second pour l'établissement d'accueil et un troisième pour vous-même.

Celle-ci est à créer sur l'application eStage. Dès lors qu'elle est validée par le Service des stages de l'UFR, vous recevez un mail indiquant sa validation. Cela signifie que vous pouvez la retirer auprès de votre scolarité.

## 2 – Faire signer les trois exemplaires de la convention

**Les trois exemplaires de la convention doivent être impérativement signés avant le début de votre stage afin que tous les partis soient couverts.**

Vous devez d'abord les signer, faire signer votre référent à l'Université (Olivier LARIVIÈRE), le professeur d'EPS tuteur dans l'établissement scolaire ainsi que le chef d'établissement.

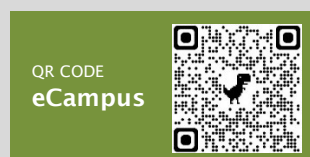
Une fois les signatures obtenues sur les trois exemplaires, vous devez les rapporter à la scolarité pour signature de l'Université en dernier.

### Pour plus d'informations :

#### Service des stages de l'UFR SESS-STAPS

Bureau 603 à la Pyramide  
80 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Mail : [soip.sess-staps@u-pec.fr](mailto:soip.sess-staps@u-pec.fr)  
Tel : 01 45 17 44 38



# IX – LES EXAMENS

## 1 – Le contrôle continu intégral

La formation est évaluée en contrôle continu intégral (CCI), c'est-à-dire que vos évaluations ont lieu uniquement dans le cadre des TD. Il n'y a pas de sessions d'examens organisées par l'administration à la fin de chaque semestre.

## 2 – Bénéficier d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

### Médecine préventive

#### Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL  
Tel : 01 45 17 15 15

#### Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : [sumpps@u-pec.fr](mailto:sumpps@u-pec.fr)

## 3 – Avertissement concernant la triche

**La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.**

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

**Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.**

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

## 4 – Connaître vos résultats

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pourrez alors télécharger votre relevé de notes officiel en version PDF. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander un exemplaire papier à la scolarité.

## Lecture du relevé de notes

**ADM (Admis)** : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

**VAL (Validé)** : L'élément est validé par compensation.

**COMP (Compensé)** : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

**AJ (Ajourné)** : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

**ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant)**: vous avez été absent à un partiel. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre)** ; vous êtes admis en Licence 3 (sous réserve d'acceptation de votre candidature) si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20. Votre Licence 1 doit également être validée.

**UE** : Unité d'enseignement

**ECUE** : Élément constitutif d'une unité d'enseignement

**ECTS** : European Crédit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

## 5 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- d'une note de contrôle continu non prise en compte
- d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

# X – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE

## 1 - Votre poursuite d'études dans le domaine de l'enseignement

La **Licence 3 Education et motricité** est une porte d'entrée vers les métiers de l'enseignement. En fonction de votre projet professionnel, l'INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation), rattaché à l'UPEC, vous propose le Master M2E pour vous former au métier d'enseignant à l'issue du concours de l'enseignement obtenu en au niveau L3.

## 2 - Redoubler

Si vous êtes ajourné (AJ) à l'issue du rattrapage, vous pouvez redoubler votre année :

- Vous pouvez **faire votre réinscription administrative** à partir du mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.
- L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement **les notes des semestres, des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20**. Il est impératif de repasser tous les ECUES dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les semestres, les UE ou les ECUES non validés car les compteurs sont remis à zéro.

## 3 – Être AJAP L2/L3

En tant qu'AJAP L2/L3, vous êtes inscrit(e) par défaut :

- **en régime normal en Licence 3**
- **en régime dérogatoire en Licence 2**

Vous devez réaliser votre inscription administrative en Licence 2 et en Licence 3.

En Licence 2, **vous devez vous présenter à toutes les épreuves des enseignements ajournés au sein du semestre non validé.**

- Attention, les notes inférieures à 10/20 obtenues l'année précédente sont supprimées.

**Dans le cadre du régime dérogatoire, vous n'êtes pas tenu(e) d'assister aux cours et vous devez vous présenter uniquement aux épreuves prévues lors des examens de fin de semestre. Le calendrier est publié sur le site de l'UFR : <https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/examens>**

# XII – OBTENIR VOTRE LICENCE

## 1 – Retirer votre attestation de réussite

Dès lors que votre Licence 3 est validée, vous serez invité à retirer auprès de votre scolarité votre attestation de réussite qui certifie l'obtention de votre Licence et d'un niveau Bac + 3. Pour cela, il est obligatoire d'avoir validé intégralement les trois années de Licence.

Celle-ci est demandée pour l'obtention de la carte professionnelle sur le site du Ministère des Sports à l'adresse suivante : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Cette démarche est totalement indépendante de l'université.

## 2 – Obtenir votre diplôme

Suite à l'obtention de votre Licence 3, vous pouvez faire votre demande de diplôme Licence auprès du Service des diplômes de l'UPEC. La demande est à réaliser à partir du mois de novembre suivant l'obtention de votre Licence.

### Bureau des diplômes du SIOE

Téléphone : 01 45 17 12 42 ou 01 45 17 12 47

Adresse mail : [diplomes@u-pec.fr](mailto:diplomes@u-pec.fr)

Adresse postale : UPEC – Bâtiment I1- Bureau 034  
61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRÉTEIL cedex

QR CODE  
DIPLOMES



